



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AOUT 2023 - ROUND 19

MATRICE DE SUIVI DES DEPLACEMENTS

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Le suivi des déplacements (DTM, round 18) a été réalisé grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) ainsi que les Fonds Humanitaire de la République centrafricaine (FH).

© 2023 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".



ACRONYMES

ARS : African Relief Service

AFEB : Association des Femmes Evangéliques de Bossangoa

BHA : Bureau for Humanitarian Assistance

CASAL : Cadre D'appui Spirituel aux Autorités Locales

CMP : Commission Mouvement des Populations

CPCA : Collectif Pour la Paix en Centrafrique

DG ECHO : Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire

DTM : Displacement Tracking Matrix

EHA : Eau, Hygiène et Assainissement

FACA : Forces Armées centrafricaines

FNHOD : Forces des Nations pour les Œuvres Humanitaires et le Développement Durable

MINUSCA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine

NDA : Association Nationale Agro-pastorale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

VBG : Violences Basées sur le Genre

SOMMAIRE

Résumé exécutif.....	1
Introduction.....	3
Méthodologie	4
Aperçu des déplacements.....	7
Abris.....	13
Protection.....	14
Sécurité alimentaire.....	16
Eau, hygiène et assainissement.....	18
Santé	20
Education.....	21
Communication.....	21
Assistance humanitaire.....	22
Conclusion.....	23

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fournit un aperçu des déplacements et des besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des personnes déplacées internes (PDI) et / ou retournées. Les résultats ont été obtenus après la conduite du dix-neuvième cycle de suivi des déplacements (round 19) réalisé entre le 01^{er} août et le 08 septembre 2023 par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, Bureau for Humanitarian Assistance, BHA), la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et le Fonds Humanitaire (FH). L'évaluation a couvert 4 224¹ localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 79 sites de déplacement identifiés préalablement avec les autorités locales. Les données ont été collectées au moyen de deux questionnaires structurés multisectoriels (un déployé au niveau des localités et un déployé au niveau des sites) auprès d'informateurs clés incluant des représentants de déplacés, les leaders communautaires et des gestionnaires de sites. L'évaluation a couvert les 16 préfectures du pays et la ville de Bangui.

Déplacements

La matrice de suivi des déplacements a estimé 440 840 personnes déplacées internes (PDI) à l'échelle nationale, 2 125 798 retournés internes dont 166 075 retournés au cours de l'année 2023 (entre janvier et août 2023) et 513 037 retournés de l'étranger dont 39 665 personnes ayant effectué leur retour en 2023. Parmi les ménages PDI estimés, 73 pour cent sont présents dans les communautés d'accueil et 27 pour cent sur les sites et lieux de regroupement².

Les nouveaux déplacés depuis le round DTM précédent (mai 2023) sont estimés à 27 667 personnes ayant effectué leur déplacement au cours du dernier trimestre (entre juin et août 2023). Cette nouvelle vague a été importante dans l'Ouham (11 245), le Haut-Mbomou (3367) et la Vakaga (3 242). Les nouveaux déplacements ont été globalement engendrés par l'activisme des groupes armés dans la partie Sud-Est et Nord-Ouest, les conflits liés à la transhumance et les inondations.

¹ La collecte de données a couvert 4 224 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 225 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 18 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

L'évolution des déplacements entre le round 18 (mai 2023) et le round 19 (août 2023) montre une légère baisse de 2 pour cent. La baisse a été plus importante dans les préfectures d'Ouham- Pendé (-23%), Bamingui-Bangoran (-11%) et Ombella-Mpoko (-11%) au profit des retours. A l'opposé, certaines préfectures ont connu une hausse des déplacements, notamment le Mbomou (+33%), le Haut-Mbomou (+13%) et l'Ouham (+10%). Cette hausse est liée aux affrontements entre groupes armés rivaux au niveau de Mboki et sur les axes de Zemio, l'arrivée de déplacés en provenance de Mboki et Zemio dans le Mbomou ainsi que les confrontations continues entre éléments armés dans l'Ouham.

Les nouveaux retournés depuis le round DTM précédent mené en mai 2023 sont estimés à 72 239 personnes pour les retournés internes et 19 905 retournés de l'étranger entre les mois de mai (round 18) et août 2023 (round 19). Ces nouveaux retours sont surtout concentrés dans les préfectures d'Ouham, Haute-Kotto, Nana-Gribizi et Ouham-Pendé.

Les retours ont augmenté de 4 pour cent pour les retours internes et 5 pour cent pour les retours de l'étranger par rapport au round DTM précédent. La hausse des retours internes est liée à l'occurrence des mouvements pendulaires de courte durée corrélée à la relative amélioration de la situation sécuritaire après le retrait des éléments armés. Quant aux retours de l'étranger, ils ont connu une certaine ampleur liée au retour forcé de centrafricains fuyant les violences communautaires au Tchad dans les communes de Mia-Pendé, Bah-Bessar et Markounda. De même, la crise civilo-militaire soudanaise continue également à occasionner le retour de centrafricains dans la préfecture de Vakaga.

“

La DTM a estimé 27 667 nouveaux déplacements, 72 239 nouveaux retours internes et 19 905 nouveaux retours de l'étranger au cours du dernier trimestre (entre juin et août 2023).

² Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

Besoins humanitaires multisectoriels dans les localités d'accueil des PDI

Environ **49 pour cent** des ménages PDI sont hébergés par des familles d'accueil, ce qui augmente la pression sur la nourriture et les articles non-alimentaires. En outre, **27 pour cent** des PDI vivent dans des abris d'urgence dont la plupart sont détériorés. En effet, l'état des abris est critique : les abris de la majorité des PDI sont endommagés sérieusement ou partiellement dans **88 pour cent** des localités d'accueil des PDI. Ceci génère un besoin important d'appui en abris incluant le renouvellement des bâches sur les sites de déplacement.

La qualité de l'eau a été rapportée comme potable dans **48 pour cent** des localités d'accueil des PDI. Ceci est lié à l'insuffisance de sources d'eau non améliorées et au recours important à des points d'eau non améliorés (puits non protégés, source non aménagée, eau de surface) pouvant générer des maladies à origine hydrique. Les besoins en latrines sont très importants car au moins la moitié des PDI ont accès à des latrines dans **47 pour cent** des localités, ce qui sous-tend une pratique importante de la défécation à l'air libre. De manière globale, les préfectures de Basse-Kotto et de Kemo semblent présenter des besoins plus sévères en termes d'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) en raison du manque d'infrastructures d'eau potable plus accru dans ces zones et du manque de latrines. Le besoin prioritaire en EHA le plus cité dans chacune des 16 préfectures reste la construction et la réhabilitation des points d'eau (83%). Les autres besoins cités sont la provision d'articles d'EHA, les conseils pour l'entretien des points d'eau ainsi que la construction de latrines.

La population est confrontée à diverses problématiques de protection. Sur le plan sécuritaire, des incidents sécuritaires graves durant lesquels des individus ont été tués ou gravement blessés ont été signalés dans **7 pour cent** des localités d'accueil des PDI. Ce taux atteint **50 pour cent** dans la préfecture de Haut-Mbomou en raison de la présence accrue des groupes armés. Les mécanismes locaux et traditionnels sont davantage sollicités que les mécanismes légaux et juridiques pour la résolution des conflits, ce qui souligne la place importante des autorités locales pour la médiation et la paix dans les zones de conflits. L'accès à la documentation légale est critique : au moins la moitié de la population PDI possède une documentation légale (ex. carte d'identité nationale) dans **11 pour cent** des localités. Ceci expose les PDI à des tracasseries, voire des violences lors du contrôle d'identité.

La propre production agricole, l'achat au marché et la chasse, pêche et cueillette constituent les sources de nourriture des PDI les plus importantes. Les principales contraintes aux activités agricoles sont le manque de semences et le manque d'outils agricoles. La population a accès à un marché dans **76 pour cent** des localités d'accueil des PDI. Les marchés ont été rapportés comme faiblement approvisionnés dans **26 pour cent** des localités en raison de l'insécurité et la faible production agricole. L'éloignement des marchés et les difficultés d'approvisionnement constituent un frein considérable pour l'accès alimentaire des ménages.

Les barrières d'accès aux soins les plus cités sont la qualité des soins insuffisante (**58%**), le manque de personnel qualifié (**52%**) et l'éloignement des structures de santé (**28%**). En effet, la perte des moyens de subsistance des PDI limite l'accès aux services de base incluant la santé. Le manque de personnel qualifié est fortement lié à l'insécurité qui impacte l'affectation de personnel de santé qualifié dans les zones d'insécurité.

Concernant l'éducation, au moins la moitié des garçons en âge scolaire fréquente un établissement scolaire dans **78 pour cent** des localités d'accueil des PDI contre **67 pour cent** pour les filles. Les principaux freins à la scolarisation restent le manque de moyens financiers, le travail des enfants, le manque de personnel enseignant qualifié, le manque d'extrait de naissance ainsi que le mariage précoce.

De l'aide humanitaire a été fournie dans **32 pour cent** des localités au cours des trois mois précédant l'évaluation. Les besoins d'assistance prioritaires les plus cités restent respectivement la distribution de vivres (**32%**), les activités génératrices de revenus (AGR) (**25%**) et les articles d'abris (**12%**). La priorisation de ces besoins s'explique par l'accès difficile à la nourriture et aux moyens de subsistance qui limite également l'accès à des services de base.

“

L'eau a été rapportée comme potable dans environ la moitié (47%) des localités d'accueil des PDI.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux violences armées, aux tensions intercommunautaires et à des désastres (inondations). La situation sécuritaire est restée volatile tout au long de l'année 2023 marquée par des affrontements militaires sporadiques entre les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) et les groupes armés non-étatiques luttant pour le contrôle des territoires, surtout au niveau des axes (zones rurales). De surcroît, l'apparition de nouveaux groupes armés dans la partie Sud-Est du pays, la dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la zone frontalière entre la RCA et le Tchad dans le Nord-Ouest et la crise civilo-militaire soudanaise ont impacté la RCA confrontée à de nouvelles vagues de déplacements et au retour spontané de centrafricains fuyant les violences dans les pays frontaliers.

En réponse aux multiples crises qui affectent le pays, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de son action auprès des populations affectées, la Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais), outil permettant de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises.

A travers sa composante du suivi des déplacements (Mobility tracking en anglais), la DTM collecte des informations auprès d'informateurs clés (autorités locales, chefs de communautés, représentants de déplacés, gestionnaires de sites de déplacement) au sein des localités et sites d'accueil des déplacés internes et retournés.

Dans le contexte de crise continue, ces évaluations sont d'autant plus urgentes pour informer les programmes stratégiques et opérationnels et contribuer à la définition des priorités d'intervention.

Ce rapport présente les résultats du dix-neuvième cycle de suivi des déplacements (round 19) de la DTM en RCA. Ce round 19 a été réalisé grâce au soutien du Bureau pour l'Assistance Humanitaire (en anglais, Bureau for Humanitarian Assistance, BHA), de la Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide Humanitaire Européennes (DG ECHO) et du Fonds Humanitaire en RCA (FH). L'évaluation a été menée [entre le 01^{er} août et le 08 septembre 2023](#) dans [4 224 localités d'accueil des PDI et / ou retournés et 79 sites de déplacement et lieux de regroupement](#) préalablement identifiés avec les autorités administratives locales. Ce round de suivi des déplacements a été réalisé à l'échelle nationale en couvrant les 16 préfectures du pays (Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Kémo, Lobaye, Mambere-Kadei, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana-Mambere, Ombella-Mpoko, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Sangha-Mbaere et Vakaga) en plus de la ville de Bangui.

L'analyse propose [premièrement une vue d'ensemble des déplacements](#), pour ensuite fournir [un aperçu des besoins humanitaires sectoriels dans les localités d'accueil des déplacés internes](#) dans les secteurs suivants : [abris, sécurité alimentaire, protection, eau, hygiène et assainissement \(EHA\), éducation, santé, communication et assistance humanitaire](#).

METHODOLOGIE

La Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM, en anglais) est un système qui permet de faire le suivi des mouvements de populations. Il a été établi afin de capturer, analyser et partager des informations qui visent à améliorer la compréhension des mouvements de populations et des besoins des personnes déplacées et retournées. En plus d'être utilisée dans le cadre d'opérations de réponses humanitaires de moyenne à grande échelle, la DTM est également un outil efficace pour les activités de préparation, de relèvement et de transition. Quatre étapes d'enquête sont réalisées pour la collecte des données sur le suivi des déplacements :

Etape 1

Evaluation au niveau des sous-préfectures menée auprès des autorités sous-préfectorales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les communes accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 2

Evaluation au niveau des communes menée auprès des autorités communales et autres informateurs clés, en vue d'identifier les villes et villages accueillant des personnes déplacées et retournées.

Etape 3

Evaluation au niveau des localités hébergeant des populations déplacées et retournées (villages / villes). Les données sont collectées au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés dont les chefs de villages et les représentants des déplacés. Cette évaluation permet d'identifier les sites ou lieux de regroupement, les effectifs des populations déplacées vivant au sein des communauté d'accueil ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

Etape 4

Evaluation au niveau des sites d'accueil menée au moyen d'un questionnaire structuré multisectoriel auprès d'informateurs clés incluant les acteurs impliqués dans la gestion des sites ou lieux de regroupement et les représentants des populations vivant sur les sites. Cette évaluation permet d'estimer les effectifs de populations vivant sur les sites de déplacement ainsi que leurs besoins humanitaires multisectoriels.

DEFINITIONS CLES

Dans le cadre des activités de la DTM en RCA, les catégories de la population mobile sont ainsi définies :

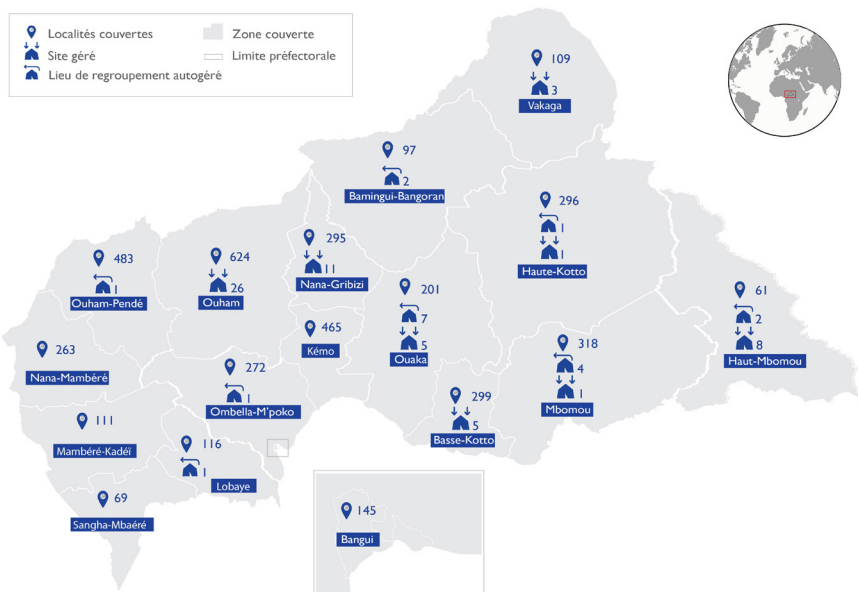
Déplacés internes	Retournés internes	Retournés de l'étranger
Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.	Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir leur lieu de résidence habituel, se sont installées dans une autre localité en RCA, puis sont retournées dans leur lieu de résidence habituel.	Personnes qui ont quitté leur lieu de résidence habituel en RCA, qui ont été déplacées dans un autre pays et qui sont retournées en RCA dans leur localité de provenance avant le déplacement.

COUVERTURE

La DTM a couvert 4 224 localités d'accueil, 60 sites ayant un gestionnaire et 19 lieux de regroupement autogérés évalués entre le 01er août et le 08 septembre 2023 dans la ville de Bangui et les 16 préfectures du pays. La liste de localités affectées par les déplacements et retours a été mise à jour par la DTM en collaboration avec les autorités des entités administratives décentralisées dans chaque préfecture couverte.

Certaines localités (225 au total) n'ont pas été évaluées en raison de l'accès humanitaire contraint par l'insécurité sur certains axes. Néanmoins, pour des fins d'analyse, les effectifs de déplacement (ménages et individus PDI et retournés) de ces localités couvertes lors d'évaluations antérieures de la DTM (round 18, mai 2023) ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée et retournée.

Carte 1 - Préfectures et sites couverts lors du round 19 (août 2023) :



4 224
Localités

60
Sites gérés

19
Lieux de regroupement autogérés

Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte de données a été réalisée par dix partenaires de mise en oeuvre qui sont des organisations non-gouvernementales nationales formées par l'équipe de la DTM à Bangui au lancement de chaque round de suivi des déplacements (AFEB, CPCA, ESPERANCE, FNHOD, NDA, Vision et Développement, CASAL, JUPEDEC, ARS et Le Samaritain). Les agents enquêteurs sont localement recrutés par les partenaires de mise en oeuvre dans chaque préfecture et localement formés par une équipe constituée de superviseurs de la DTM et de superviseurs déployés par le partenaire opérationnel. En effet, la DTM mobilise des superviseurs dans chaque préfecture et ces derniers sont chargés du suivi des activités en assurant la qualité des informations collectées et la coordination avec les acteurs locaux.

Concernant les informateurs clés, un minimum de trois informateurs clés ont été interrogés dans chaque localité en incluant différents profils (leaders communautaires, représentants de déplacés, membres d'associations de jeunes, femmes, travailleurs humanitaires). Les jeunes et les femmes sont inclus parmi les informateurs clés interrogés afin de mieux recueillir les problématiques de protection. Un total de 12 675 informateurs clés ont été interrogés par une équipe constituée d'environ 200 enquêteurs et superviseurs.

LIMITES

Le contexte de l'évaluation a été marqué par des défis d'accès au terrain dont la mauvaise qualité des routes et l'imprévisibilité de la situation sécuritaire. Dans une partie des sous-préfectures de Bakouma (Mbomou), Markounda, (Ouham), Mboki (Haut-Mbomou) et Abba (Nana-Mambere), la présence de groupes armés a limité l'accès de la DTM à certaines zones. Par ailleurs, la situation des besoins sectorielles hormi l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA) n'a pas été collectée dans les préfectures d'Ouham, Basse-Kotto, Nana-Gribizi, Haute-Kotto et Ouaka. Les informations sectorielles n'ont pas été collectées dans cette zone car sur la même période, la DTM a réalisé une enquête sur l'Indice de Solutions et de Mobilités (ISM) dans ces cinq préfectures pilotes.

Ceci a permis d'éviter les duplications de questions avec l'enquête ISM pilote menée en même temps que ce round 19 de suivi des déplacements car les mêmes informateurs clés répondent simultanément à ces deux enquêtes. En outre, dans les préfectures où les informations sectorielles ont été collectées, ces données ont été fournies par des informateurs clés plutôt que par les ménages concernés. Elles sont donc présentées dans ce rapport à titre indicatif et ne sauraient remplacer les résultats d'une étude plus approfondie tirée d'une enquête ménage représentative. La section multisectorielle propose donc uniquement un aperçu indicatif des vulnérabilités sectorielles qui doit être considéré avec prudence afin d'orienter des enquêtes thématiques plus approfondies.



Collecte de données
menée du 01er août
au 08 septembre 2023



4 224
Localités couvertes



12 675
Informateurs clés
interrogés

APERCU D'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS

La population mobile identifiée par la DTM en août 2023 est composée de 440 840 déplacés internes (90 766 ménages)³, 2 125 798 retournés internes (428 018 ménages) et 513 037 retournés de l'étranger (102 698 ménages). Parmi les ménages PDI répertoriés, 73 pour cent sont au sein des communautés d'accueil, 21 pour cent dans des sites ayant un gestionnaire fixe ou mobile⁴ et 6 pour cent dans des lieux de regroupement autogérés par la population PDI elle-même.

Figure 1 - Proportion estimée de la population déplacée interne et retournée en août 2023¹



La DTM a estimé au total 2 556 localités accueillant des personnes déplacées internes en RCA. Parmi les 440 840 PDI répertoriées, 55 404 (12%) ont effectué le déplacement en 2023 dont 27 667 personnes s'étant déplacées au cours du dernier trimestre (entre juin et août 2023). Les nouveaux déplacements ont été prépondérants dans l'Ouham (11 245), le Haut-Mbomou (3 367), la Vakaga (3 242) et la Haute-Kotto (2 155). Cette nouvelle vague de déplacements a été engendrée par l'activisme des groupes armés dans la partie Sud-Est (Haut-Mbomou), les affrontements continus entre groupes armés non-étatiques rivaux et contre les Forces Armées Centrafricaines (FACA) dans l'Ouham, le Haut-Mbomou et la Haute-Kotto, les conflits liés à la transhumance et les inondations.

Concernant le milieu de déplacement, 73 pour cent des PDI sont hébergées dans les communautés d'accueil tandis que 27 pour cent occupent des sites et lieux de regroupement.

La majorité des PDI sont en situation de déplacements secondaires / multiples dans 40 pour cent des localités d'accueil des PDI, montrant l'importance des déplacements pendulaires de courte durée dans ce contexte sécuritaire volatile.

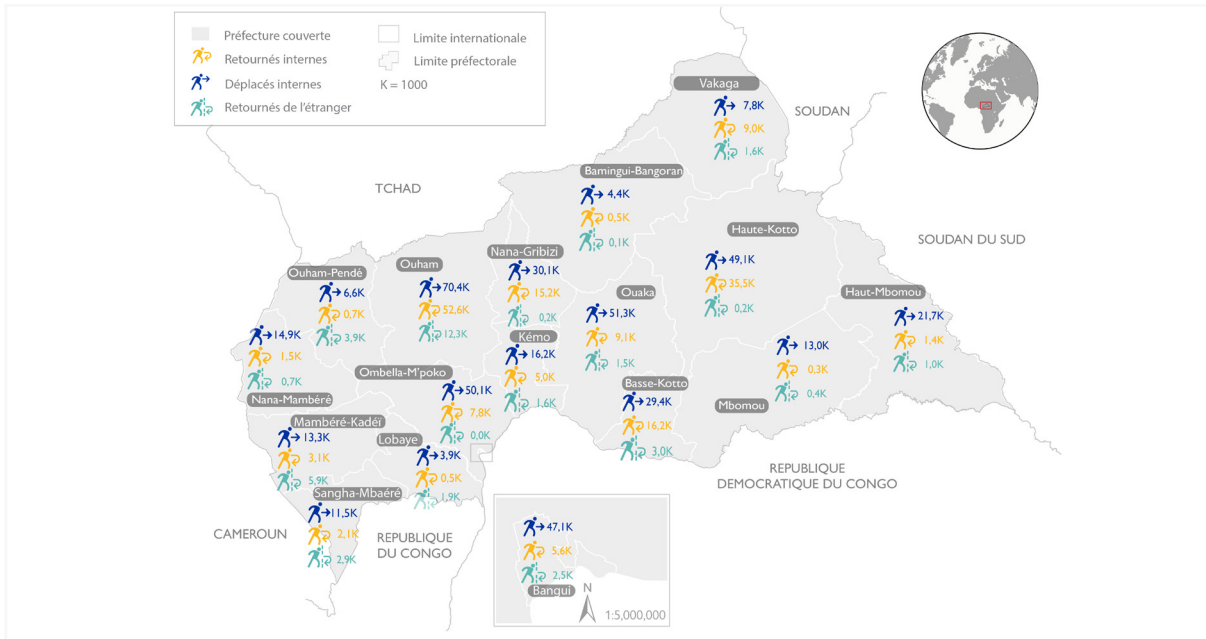
La DTM a estimé 3 854 localités d'accueil des retournés internes. Parmi les retournés internes répertoriés, 166 075 ont effectué le retour en 2023 dont 72 239 entre juin et août 2023. Cette nouvelle vague de retours internes effectués au dernier trimestre depuis le round DTM précédent (mai 2023), a été plus importante dans les préfectures d'Ouham (32 587), Haute-Kotto (7 785) et Nana-Gribizi (7 602). Les retours sont corrélés aux déplacements pendulaires de courte durée durant lesquels les individus retournent dans leur lieu de résidence initial dès le retrait des groupes armés.

En outre, les retours de l'étranger sont répartis dans 1 706 localités d'accueil. Parmi les retours de l'étranger estimés par la DTM, 39 665 ont été effectués en 2023 (entre janvier et août) dont 19 905 au cours du dernier trimestre (de juin à août 2023). Cette nouvelle vague de retours de l'étranger a été accélérée par la crise soudanaise ainsi que la dégradation sécuritaire dans les villages frontaliers tchadiens dans la partie Nord-Ouest du pays qui ont entraîné le retour de centrafricains. A l'échelle nationale, les retours de l'étranger proviennent majoritairement du Cameroun (39%), de la République Démocratique du Congo (RDC) (29%), du Tchad (24%) et du Soudan (4%).

³La collecte de données a couvert 4 224 localités de présence de déplacés internes ou de retournés. Au total, 225 localités n'ont pas été évaluées car inaccessibles pour des raisons sécuritaires au moment de la collecte de données. Néanmoins, à des fins d'analyse, les effectifs de déplacement et de retour répertoriés dans ces localités lors du round 18 de la DTM ont été pris en compte dans l'estimation totale de la population déplacée interne et retournée.

⁴Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

Carte 2 - Estimations de la population PDI et retournée interne et de l'étranger en août 2023 par préfecture :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TENDANCES DES DEPLACEMENTS

Le nombre total de PDI a globalement baissé de 2 pour cent (9 497 PDI en moins) à l'échelle nationale depuis le round DTM précédent (mai 2023). La baisse a été plus importante dans les préfectures d'Ouham-Pendé (-23%), Bamingui-Bangoran (-11%), Ombella-Mpoko (-11%), Ouaka (-11%) et Haute-Kotto (-11%) au profit des retours. Cette baisse est globalement due aux déplacements pendulaires de courte durée durant lesquels les individus se déplacent en cas d'incidents puis retournent dès le retrait des groupes armés ou en cas d'amélioration globale de la situation sécuritaire.

Malgré cette tendance à une légère baisse dans tout le pays, le nombre de PDI a augmenté dans certaines préfectures en particulier : Mbomou (+33%), Haut-Mbomou (+13%), Ouham (+10%) et Sangha-Mbaere (+10%). Dans le Mbomou, la hausse est liée à l'arrivée de nouveaux PDI à Bangassou en provenance de Mboki et Zemio où la situation sécuritaire s'est dégradée au cours du dernier trimestre. De plus, les violences armées dans le village de Nzacko ont entraîné une hausse des déplacements dans la sous-préfecture de Bakouma. Dans le Haut-Mbomou, l'augmentation du nombre de PDI a été significative à Zemio consécutivement à la fuite des populations de Mboki vers Zemio à cause d'affrontements entre groupes armés rivaux.

⁵REACH. *Bulletin mensuel du Rapid Response Mechanism (RRM)*. République centrafricaine. Juin 2023.

Parallèlement, les déplacements restent continus dans la préfecture d'Ouham qui a connu le plus d'alertes du *Rapid Response Mechanism (RRM)*⁵ tout au long de l'année 2023 (plus de 20 alertes RRM dont la plupart sont liées à l'insécurité). En plus des opérations militaires et de l'activisme des groupes armés affectant l'ensemble de la préfecture d'Ouham, les inondations ont également entraîné le déplacement d'individus dans la sous-préfecture de Nanga-Bogoula.

“

Le nombre de PDI a globalement baissé de 2 pour cent entre mai et août 2023.

TENDANCES DES RETOURS

Les retours internes ont connu une hausse globale de 4 pour cent à l'échelle nationale (79 786 retours supplémentaires) par rapport au round DTM précédent (mai 2023). Cette hausse a été plus importante dans la préfecture d'Ouham (+17%) qui a connu la plus forte progression des déplacements et des retours entre les deux rounds DTM successifs. Ceci met en exergue les déplacements pendulaires de courte durée succédés de retours dès le retrait des éléments armés ou la reprise du contrôle par l'armée nationale. A l'opposé, la préfecture de Nana-Mambere a connu une baisse de 3 pour cent des retours internes, suggérant que des personnes retournées se sont déplacées de nouveau entre les deux rounds DTM successifs. Ce constat souligne le caractère fragile des retours dans des zones de conflits marquées par une situation sécuritaire volatile entraînant des déplacements et retours pendulaires.

Les retours de l'étranger ont connu une hausse globale de 5 pour cent à l'échelle nationale depuis le round DTM précédent (mai 2023). Cette hausse a été plus importante dans les préfectures d'Ouham (+42%) et de Vakaga (+26%). Cette évolution dans l'Ouham est en partie liée à la dégradation de la situation sécuritaire dans des villages frontaliers au Tchad dans la sous-préfecture de Markounda. En effet, depuis l'éclatement des conflits communautaires au Tchad à partir du mois de mai 2023, des centrafricains qui avaient trouvé refuge au Tchad ont été contraints de retourner en RCA. De même, la hausse des retours de l'étranger dans la Vakaga est fortement corrélée à la crise civilo-militaire soudanaise qui a entraîné le retour forcé d'au moins 4 700 centrafricains selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)⁶.

Tableau 1 - Evolution des déplacements entre le round 18 (mai 2023) et le round 19 (août 2023) :

Préfecture	Déplacés Internes Round 19	Evolution	%	Retournés internes Round 19	Evolution	%	Retournés de l'étranger Round 19	Evolution	%
Bamingui-Bangoran	4 357	-553	-11%	48 879	241	0%	630	100	19%
Bangui	47 102	-3631	-7%	197 036	3 900	2%	67 442	1 307	2%
Basse-Kotto	29 364	-430	-1%	340 551	344	1%	146 460	1 290	1%
Haute-Kotto	49 055	-4 859	-9%	126 882	6 508	5%	382	-304	-44%
Haut-Mbomou	21 714	2 548	13%	25 048	817	3%	13 864	872	7%
Kémo	16 227	1 034	7%	175 220	9 543	6%	17 950	2 701	18%
Lobaye	3 882	177	5%	43 513	1 303	3%	25 556	3 866	18%
Mambere-Kadei	13 330	971	8%	23 631	1 160	5%	25 844	4 268	20%
Mbomou	13 034	3 244	33%	167 241	3 731	2%	67 645	299	0%
Nana-Gribizi	30 142	-1 623	-5%	202 605	7 595	4%	3 049	55	2%
Nana-Mambere	14 877	-286	-2%	61 058	-2 208	-3%	11 849	-96	-1%
Ombella-Mpoko	50 137	-6323	-11%	111 869	4 282	4%	3 773	29	1%
Ouaka	51 347	-4849	-9%	133 843	1 937	1%	9 682	176	2%
Ouham	70 366	6 286	10%	232 568	34 169	17%	21 954	6 494	42%
Ouham-Pendé	6 610	-1950	-23%	189 974	309	0%	82 193	2 478	3%
Sangha-Mbaere	11 515	1065	10%	10 905	700	7%	8 885	830	10%
Vakaga	7 781	-318	-4%	34 975	2 255	7%	5 879	1 195	26%
Total	440 840	-9497	-2%	2 125 798	79 786	4%	513 037	25 560	5%

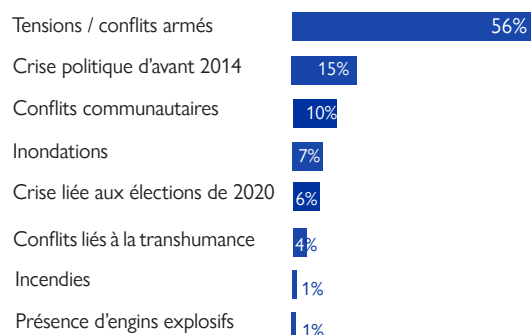
⁶ UNHCR. Sudan Situation - UNHCR External update 26.11 September 2023.

CAUSES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

CAUSES DE DEPLACEMENT

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI (56%) s'est déplacée à cause des conflits armés (exactions et affrontements entre FACA et groupes armés non-étatiques). Les autres facteurs ayant entraîné le déplacement forcé des ménages sont respectivement liés à la crise politique d'avant 2014 (15%), les conflits communautaires (10%), les inondations (7%), la crise liée aux élections de 2020 (6%), les conflits induits par la transhumance (4%), les incendies (1%) et les incidents liés à la présence d'engins explosifs (1%).

Figure 2 - Principaux motifs de déplacement des PDI :



CAUSES DE RETOUR

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger dans 79 pour cent de localités accueillant des retournés internes contre 52 pour cent chez les retournés de l'étranger. Ceci montre que le retour reste globalement conditionné par l'évolution de la situation sécuritaire dans la localité de résidence initiale. Hormis la situation sécuritaire, les mauvaises conditions de vie en zone d'accueil restent la deuxième cause de retour la plus importante (15% chez les retournés internes et 28% chez les retournés de l'étranger). Ceci s'explique par l'insuffisance de l'assistance humanitaire dans les zones d'accueil des PDI, la perte des moyens de subsistance et les difficultés d'accès à des services de base.

En outre, les discriminations subies dans les zones d'accueil engendrent également des retours de l'étranger (6%). Ceci s'explique potentiellement par des difficultés d'intégration plus importantes chez les personnes qui se sont déplacées dans les pays frontaliers.

“

L'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine reste la principale cause de retour dans 79 pour cent des localités d'accueil des retournés internes.

Tableau 2 - Principales causes de retour de la majorité des retournés internes et de l'étranger :

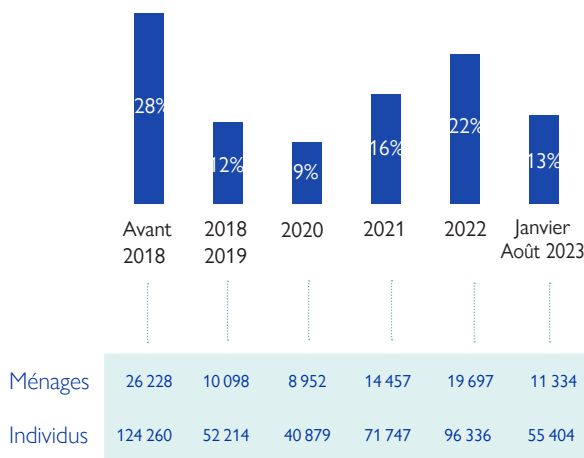
Retournés internes	Causes de retour	Retournés de l'étranger
79%	Amélioration sécuritaire en zone d'origine	52%
15%	Faibles conditions de vie en zone d'accueil	28%
3%	Rejoindre d'autres membres de la famille	2%
1%	Recherche d'opportunités économiques	8%
1%	Détérioration sécuritaire en zone d'accueil	3%
0%	Discrimination / persécution	6%
1%	Autres (accès à l'aide humanitaire, aux services de base etc.)	1%

PERIODES DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

PERIODES DE DEPLACEMENT

Plus du quart des déplacés internes (28%) sont en situation de déplacement prolongé (depuis la période avant 2018). Une partie de ces derniers ne sont pas encore retournés car ayant trouvé des solutions d'intégration plus durables dans leur zone de déplacement actuel (tissage de liens familiaux, moyens de subsistance etc.). La vague de PDI a été plus faible en 2018-2019 (12%) correspondant à une période de relative stabilité propice au retour des populations. Les déplacements ont connu une nouvelle ampleur à partir de l'année 2021 et cette tendance persiste (16% des PDI se sont déplacées en 2021 contre 9% en 2020) en raison des affrontements continus entre éléments armés au niveau des axes, les conflits liés à la transhumance et les inondations pendant la période hivernale.

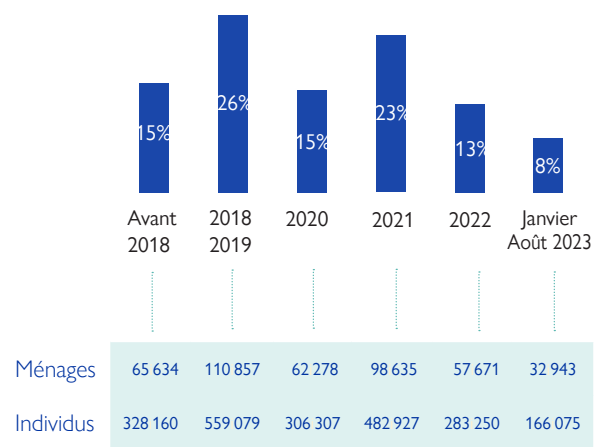
Figure 3 - Pourcentage et nombre de PDI par périodes de déplacement :



PERIODES DE RETOUR

Les vagues de retours restent toujours plus importantes pendant la période 2018-2019 où 26 pour cent des personnes ont effectué le retour. Ces retours ont été suscités par une relative stabilité à la suite de la signature des [accords de paix de Khartoum de 2019](#)⁷. Un ralentissement des retours a été constaté pendant l'année électorale de 2020 marquée par la création d'une coalition de groupes armés ayant pour objectif de bloquer le processus électoral. Après cette baisse en 2020, les vagues de retour ont de nouveau connu une hausse en 2021 correspondant à la reprise de grandes villes par les FACA et au retranchement des groupes armés au niveau des axes. Toutefois, un ralentissement des retours a été constaté en 2022 et en 2023 en raison de l'insécurité continue rythmée par des affrontements armés.

Figure 4 - Pourcentage et nombre de retournés internes par périodes de retour :



“

32 943 PDI se sont déplacées pour la première fois en 2023 (entre janvier et août).

⁷MINUSCA. [Accord politique pour la paix et la réconciliation](#). 2019

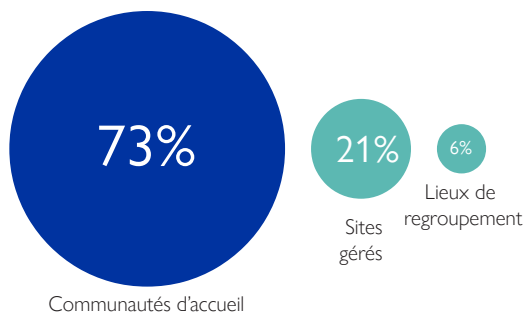
MILIEU DE DEPLACEMENT

La majorité des PDI (73%) vivent dans des communautés d'accueil tandis que 27 pour cent sont hébergés dans des sites et lieux de regroupement⁸. Les préfectures qui concentrent le plus grand nombre de PDI dans les sites sont la Haute-Kotto où le site de PK3 héberge 60 pour cent des PDI de cette préfecture ainsi que l'Ouham qui compte 27 sites actifs accueillant 40 pour cent des PDI de l'Ouham. La présence des PDI dans les communautés d'accueil augmente également la vulnérabilité des populations hôtes à cause de la pression sur les services de base limités. Les PDI sur les sites et en familles d'accueil sont dans une situation de vulnérabilité très préoccupante avec des besoins sévères en nourriture, en abris, en services de protection et en services de base (EHA, santé et éducation).

DEMOGRAPHIE

Les hommes et les femmes constituent respectivement 49 pour cent et 51 pour cent des⁹. Les enfants et adolescents (0 à 17 ans) représentent environ la moitié de la population (49%) (incluant les enfants de moins de 5 ans qui comptent pour 18%), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus sont minoritaires dans la population (5%). La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Toutefois, il faut considérer que l'hébergement des PDI par d'autres ménages augmente le nombre d'individus par abris et les besoins des ménages hôtes. La proportion de femmes, d'enfants et de personnes âgées suggère le besoin de prise en compte des besoins spécifiques des catégories les plus vulnérables lors des assistances destinées aux populations déplacées et hôtes qui les hébergent.

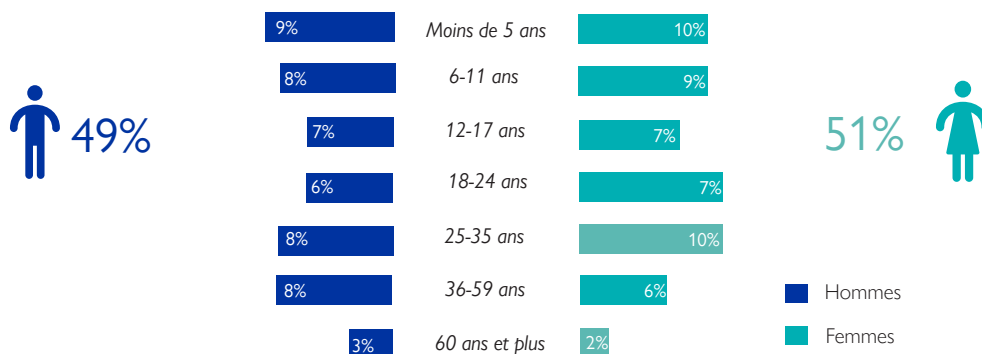
Figure 5 - Répartition des ménages PDI par milieu de déplacement :



“

La taille moyenne des ménages PDI est de 5 individus. Les enfants et adolescents (de moins de 18 ans) constituent environ la moitié (49%) des PDI.

Figure 6 - Composition démographique des ménages PDI :



⁸ Les sites gérés désignent les sites de déplacement ayant un gestionnaire fixe ou mobile dans le cadre de la gestion et coordination des sites, en anglais «Camp Coordination and Camp Management (CCCM)». Les lieux de regroupement autogérés désignent des lieux (écoles, églises) occupés par la population déplacée à la suite d'un choc soudain sans la présence d'un gestionnaire CCCM.

⁹ Les informations démographiques ont été estimées sur la base d'un échantillon aléatoire constitué de 10 308 ménages PDI dans les localités d'accueil des PDI. Les données démographiques ont permis de répertorier le nombre d'individus (hommes / femmes) par tranche d'âge : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans, 12 à 17 ans, 18 à 59 ans et 60 ans et plus.



Crédit photo : abris de ménages PDI complètement détruits à côté de l'amitié (Ndélé) pendant les inondations du mois d'octobre 2022. © OIM août 2022.



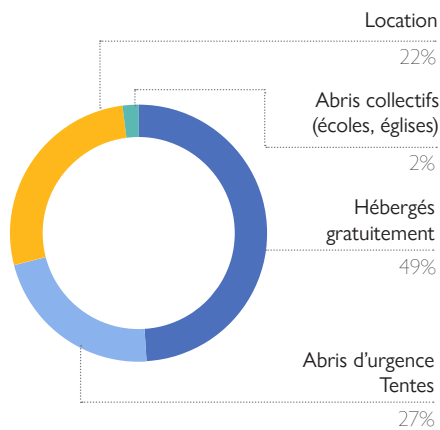
BESOINS HUMANITAIRES MULTISECTORIELS DANS LES LOCALITES D'ACCUEIL DES DEPLACES INTERNES

Crédit photo : école mixte de Kéné (commune de Ngombélé - préfecture de Kemo) en état de dégradation avancée, fréquentée par des élèves de huit villages environnants. © ONG FNHOD Mai 2023.

ABRIS

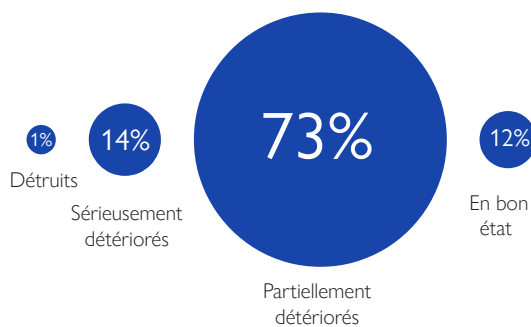
Près de la moitié des PDI (49%) sont hébergés gratuitement par des familles d'accueil, 27 pour cent vivent dans des abris d'urgence ou des tentes, 22 pour cent sont en location et 2 pour cent occupent des abris collectifs. L'hébergement des PDI par des familles d'accueil augmente la pression sur les articles non-alimentaires déjà limités. Parallèlement, les ménages qui vivent en location sont exposés à des risques d'éviction pour loyers impayés. En outre, les ménages qui occupent les sites ont des besoins importants en renouvellement des abris d'urgence souvent en mauvais état.

Figure 7 - Répartition des ménages PDI par type d'hébergement :



La majorité des abris occupés par la ménages PDI (en hébergement, location ou abris d'urgence) sont partiellement détériorés dans 73 pour cent des localités et sérieusement endommagés ou complètement détruits dans 15 pour cent des localités.

Figure 8 - Etat des abris occupés par la majorité des ménages PDI :



La destruction et les dommages importants sur les abris sont causés par les conflits durant lesquels des incendies volontaires sont parfois perpétrés, des incendies domestiques et par les inondations et vents violents surtout pendant la période hivernale de juin à novembre. Les types de dommages subis sont notamment les déchirures au niveau des bâches pour les abris d'urgence, les fuites, dommages sur les toitures pour les habitats traditionnels en paille abritant la majorité des PDI.

D'après les informateurs clés, la majorité des PDI sont propriétaires de leur logement dans leur localité de provenance initiale dans 95 pour cent des localités. En outre, la majorité des ménages déplacés internes propriétaires ne détiennent une attestation / preuve de propriété que dans 3 pour cent des localités. Cette absence de documents pourrait entraîner des difficultés lors de la récupération des abris en cas de retour si ces abris sont éventuellement occupés par d'autres entités (voisins, groupes armés, etc.).

“

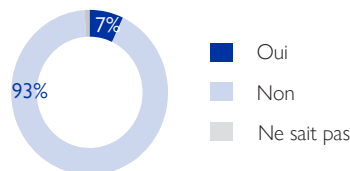
Les abris de la majorité des PDI sont détériorés (sérieusement ou partiellement) dans 88 pour cent des localités d'accueil.

PROTECTION

SECURITE

Des incidents sécuritaires graves durant lesquels des individus ont été tués ou gravement blessés ont été signalés dans 7 pour cent des localités au cours des trente jours précédant l'évaluation. Ce pourcentage atteint la moitié des localités (50%) dans le Haut-Mbomou. Ceci est lié aux affrontements continus entre groupes armés rivaux dans la sous-préfecture de Mboki et sur les axes de Zemio. Les types d'incidents sécuritaires les plus rapportés sont les agressions physiques (48%), les vols et cambriolages (17%) et les abus perpétrés par des éléments armés (15%).

Figure 9 - Pourcentage de localités ayant connu des incidents sécuritaires graves au cours des 30 jours précédant l'évaluation :



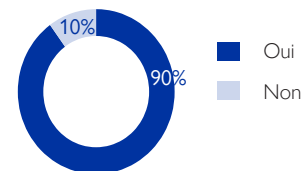
La nature des incidents sécuritaires les plus récurrents diffère en fonction des zones. Les violations et abus perpétrés par des éléments armés constitue le type d'incident le plus rapporté dans le Haut-Mbomou au cours des 30 derniers jours (44%). En outre, les contrôles et arrestations arbitraires ont été davantage signalées à Bangui (100%) et atteignent un pourcentage considérable dans l'Ouham-Pendé (22%). Les Violences Basées sur le Genre (VBG) ont été citées dans une proportion significative de localités dans les préfectures d'Ouham-Pendé (33%) et de Kémo (17%).

Tableau 3 - Types d'incidents sécuritaires rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

Types d'incidents sécuritaires	Pourcentage de localités
Agressions physiques	48%
Vols et cambriolages	17%
Abus des forces de sécurité	15%
Violences Basées sur le Genre (VBG)	7%
Enlèvements	4%
Contrôles et arrestations arbitraires	4%
Conflits communautaires	2%
Attaques sur la localité	2%
Tensions avec des transhumants armés	1%

Les informateurs clés ont indiqué que la sécurité est assurée par un acteur (police, gendarmerie, MINUSCA ou armée nationale) dans 90 pour cent des localités de présence de PDI. Ce taux est plus faible dans la préfecture de Vakaga (39%) et dans le Haut-Mbomou (67%). La présence moins importante d'instances pouvant assurer la sécurité des populations dans ces zones en particulier expose ces dernières à des risques de protection. Un meilleur maillage territorial des forces de défense et de sécurité pourrait contribuer à réduire les risques sécuritaires auxquels les populations sont confrontés.

Figure 10 - Pourcentage de localités dans lesquelles la sécurité est assurée par un acteur :



MECANISMES DE SIGNALEMENT DES VIOLATIONS DES DROITS

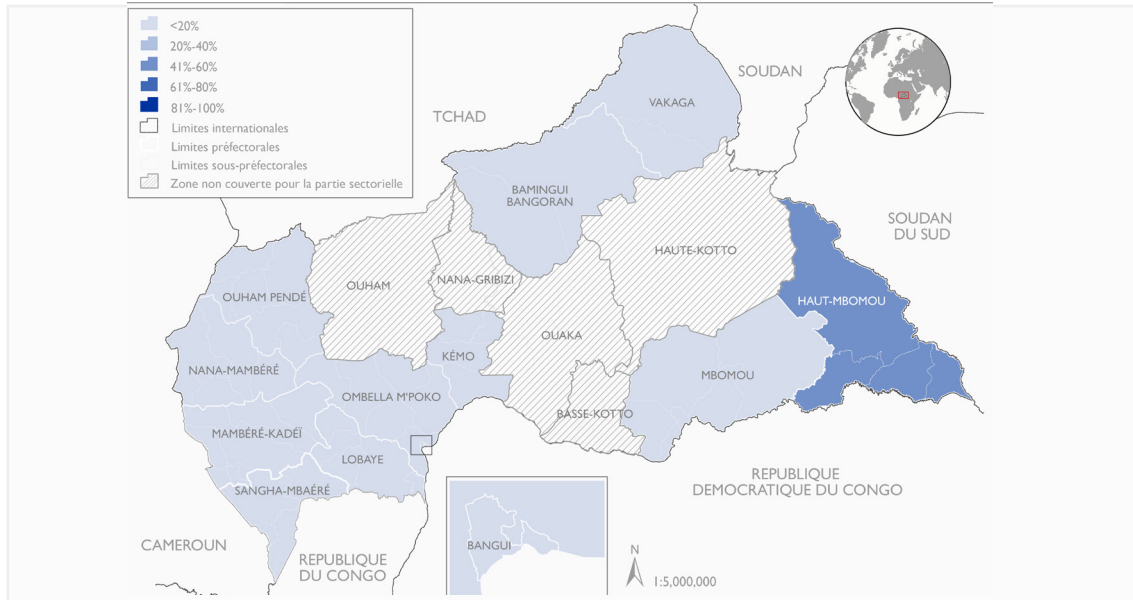
L'existence de mécanismes permettant de signaler les violations des droits ont été signalés dans 88 pour cent des localités. Les mécanismes locaux et traditionnels (communauté locale, chefs traditionnels, comités) sont plus sollicités pour la résolution des contentieux dans presque la moitié des localités (47%), suivi du système judiciaire (28%). Les mécanismes légaux juridiques (police, gendarmerie, justice) sont davantage utilisés dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Ceci souligne la place importante des autorités locales pour la médiation et la paix dans les zones de conflit.

Tableau 4 - Mécanismes de signalement des violations les plus utilisés par la population :

Mécanismes de signalement des violations des droits	Pourcentage de localités
Mécanismes locaux (autorités locales, chefs traditionnels, communauté locale, comités villageois)	47%
Système judiciaire (cours et tribunaux)	28%
Police	18%
Armée	4%
Acteurs humanitaires (incluant la MINUSCA)	3%

PROTECTION

Carte 3 - Pourcentage de localités où des incidents sécuritaires ont été rapportés au cours des 30 jours précédant l'évaluation :

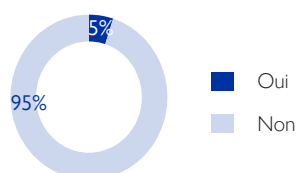


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

TRAVAIL FORCE

Les informateurs clés ont indiqué la présence de personnes travaillant contre leur gré dans 5 pour cent des localités. Ce taux atteint 39 pour cent dans le Haut-Mbomou et 26 pour cent dans le Mbomou. Dans le Haut-Mbomou en particulier, l'enrôlement forcé des jeunes par les groupes armés constitue le principal secteur d'emploi des individus contre leur gré. Ce phénomène d'enrôlement par des groupes armés reste donc une problématique de protection majeure dans cette zone. En outre, dans toutes les préfectures concernées, des individus sont contraints de travailler contre leur gré dans les secteurs des travaux champêtres, la construction et le travail domestique. Ce travail forcé s'explique par les menaces de représailles ainsi que le manque d'opportunités économiques. Les personnes les plus exposées au travail forcé sont les garçons et filles, ce qui affecte la scolarisation de ces derniers. Les personnes qui imposent ce travail forcé sont des membres de la famille, la population hôte ainsi que les groupes armés.

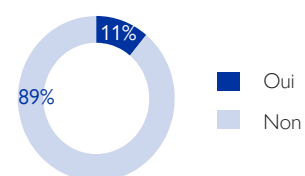
Figure 11 - Pourcentage de localités dans lesquelles des situations de travail forcé ont été signalées :



ACCES A LA DOCUMENTATION LEGALE

L'accès à la documentation légale est critique : au moins la moitié des PDI possède une documentation légale (ex. carte d'identité nationale) dans 11 pour cent des localités. Cette proportion semble meilleure dans les zones urbaines de Bangui (50%) et Ombella-Mpoko (20%). En outre, au moins la moitié des enfants des PDI possèdent un extrait de naissance dans 24 pour cent des localités. Le manque de documentation légale peut exposer les PDI à des tracasseries, voire des violences lors de contrôles d'identité (par l'armée, les groupes armés, les forces de l'ordre) tandis que le manque d'extrait de naissance constitue une barrière importante à la scolarisation des élèves.

Figure 12 - Pourcentage de localités où au moins la moitié des PDI possède un document d'identification légal :



SECURITE ALIMENTAIRE

SOURCES DE NOURRITURE

Les trois principales sources de nourriture les plus citées dans les localités d'accueil des PDI sont respectivement la propre production agricole (95%), l'achat au marché (69%) et la chasse, pêche et cueillette (66%). Ceci montre que les PDI ont globalement accès aux terres cultivables. Les aides alimentaires fournies par les acteurs humanitaires constituent la principale source de nourriture dans 2 pour cent des localités, ce taux étant plus élevé dans le Haut-Mbomou et l'Ouham-Pendé (9%). Ceci est lié aux crises récentes dans ces zones où des distributions alimentaires ont eu lieu pour répondre aux besoins urgents des populations vulnérables.

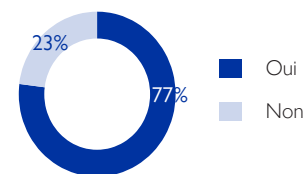
Figure 13 - Trois principales sources de nourriture de la majorité des ménages, par pourcentage de localités :

1	Propre production agricole	95%
2	Achat au marché	69%
3	Chasse, pêche et cueillette	66%

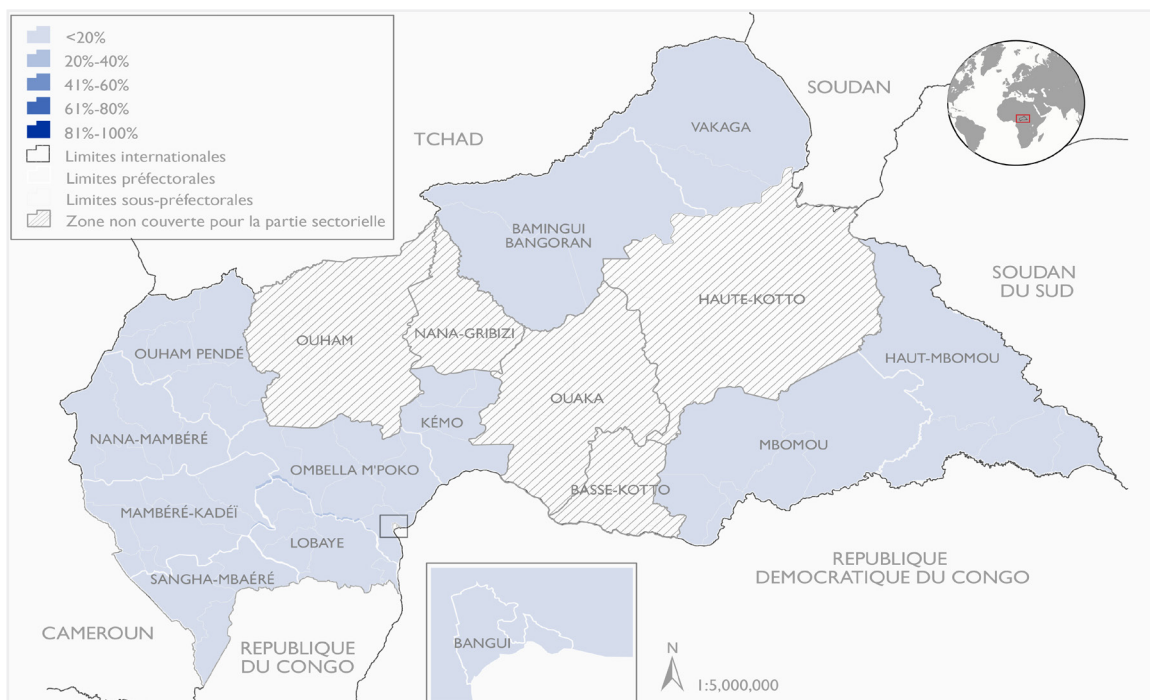
ACCES A DES TERRES CULTIVABLES

Au moins la moitié des PDI ont accès à des terres cultivables dans 77 pour cent des localités. Ces terres sont prêtées ou mises à disposition par la population locale, les familles hôtes qui hébergent une partie des PDI ainsi que les autorités locales. Pour autant, les principales contraintes aux activités agricoles sont le manque de semences (41%) et le manque d'outils agricoles (37%). De même, l'excès ou le manque de pluies affectent également le rendement agricole. En plus d'être une source primaire de nourriture, la production agricole constitue également un moyen de subsistance non-négligeable pour la plupart des PDI.

Figure 14 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié des PDI ont accès à la terre pour cultiver :



Carte 4 - Pourcentage de localités où l'aide humanitaire a été rapportée comme la principale source de nourriture de la majorité de la population au cours des 30 derniers jours précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ACCES AU MARCHÉ

La majorité de la population a accès à un marché dans 76 pour cent des localités de présence des PDI. Ce taux étant plus faible dans le Haut-Mbomou (22%) et le Kemo (49%). La faible présence de marchés dans ces zones représente un frein important à l'accès alimentaire étant donné que l'achat au marché constitue la deuxième source de nourriture la plus importante après la propre production agricole. Dans les zones ayant un marché, le marché est situé à plus de 30 minutes de marche dans 36 pour cent des localités. La distance représente également une barrière pour l'accès au marché.

Figure 15 - Pourcentage de localités dans lesquelles la majorité de la population a accès à un marché :

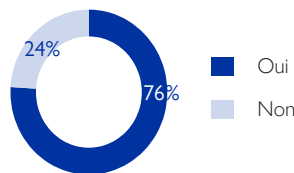
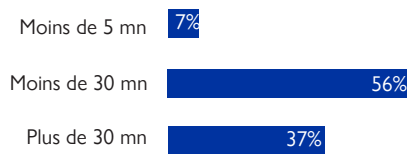


Figure 16 - Répartition des localités selon la durée du trajet vers le marché le plus proche :



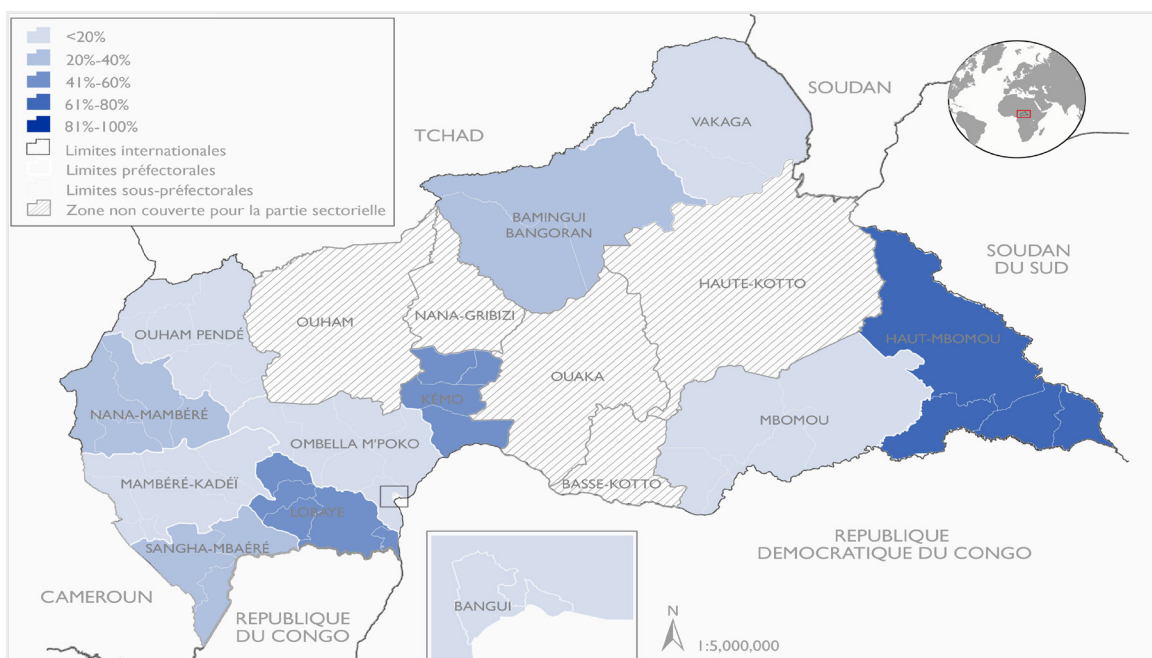
Les marchés ont été rapportés comme faiblement approvisionnés dans 26 pour cent des localités. Ce taux n'atteint même pas 10 pour cent des localités dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haut-Mbomou, Mbomou, Ouham-Pendé et Vakaga. Les principaux freins à l'approvisionnement régulier des marchés sont la hausse des prix des denrées, la faible production agricole, l'insécurité et encore le mauvais état des routes. Au-delà de la distance des marchés, le faible approvisionnement des marchés freine l'accès alimentaire ainsi que les activités de distribution de transferts monétaires.

Figure 17 - Niveau d'approvisionnement des marchés, par proportion de localités :



Concernant l'insécurité, les transporteurs peuvent subir des agressions en route lors du transport des produits. La hausse des prix des produits est notamment liée à la rareté du carburant et à l'augmentation du coût du carburant. De surcroît, le mauvais état des routes sur certains axes complique le transport des produits. Tous ces facteurs affectent la sécurité alimentaire des ménages hôtes et PDI. D'après le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) d'avril 2023, [49 pour cent de la population seront en situation de crise et d'urgence \(phase 4\) d'insécurité alimentaire en 2023.](#)

Carte 5 - Pourcentage de localités où les populations n'ont pas accès à un marché principal :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus citées sont les forages à pompe manuelle (72%), les puits non protégés (58%), les sources non aménagées et non protégées (23%) et l'eau de surface (22%). Les sources d'eau non améliorées (puits non protégés, sources non aménagées et eau de surface) constituent des sources d'eau très importantes dans les préfectures de Haute-Kotto, Basse-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou et Kemo. Le recours à des points d'eau non améliorés s'explique par la faible couverture du réseau d'approvisionnement en eau sur le plan national y compris dans les zones urbaines de Bangui, Ombella-Mpoko et par l'insuffisance d'infrastructures d'eau potable telles que les forages.

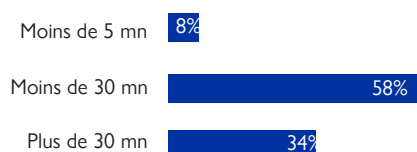
Figure 18 - Trois principales sources d'approvisionnement en eau les plus citées, par proportion de localités :

1	Forage à pompe manuelle	72%
2	Puits traditionnel à ciel ouvert	58%
3	Source non aménagée et non protégée	23%

ACCES A L'EAU

D'après les informateurs clés, la majorité de la population met moins de 5 minutes pour l'accès à la principale source d'eau dans 8 pour cent des localités, moins de 30 minutes dans 58 pour cent et plus de 30 minutes dans 34 pour cent des localités. Le taux de localités où les populations mettent plus de 30 minutes pour aller et revenir des points d'eau est plus élevé dans les préfectures de Basse-Kotto (68%), Lobaye (62%) et Ouham (50%). Ce temps d'attente s'explique par l'insuffisance des sources d'approvisionnement en eau potable. La compétition pour l'accès à l'eau peut générer des tensions et des disputes entre les populations.

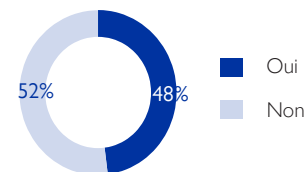
Figure 19 - Temps d'attente au niveau des points d'eau, par pourcentage de localités :



QUALITE DE L'EAU

Les informateurs clés ont rapporté la qualité de l'eau comme potable dans près de la moitié des localités (48%). Ce taux est préoccupant dans les préfectures de Kemo (1%), Basse-Kotto (5%) et Ouaka (23%). Ceci est corrélé à l'utilisation importante de sources d'eau non améliorées telles que l'eau de surface et les puits traditionnels à ciel ouvert dans ces mêmes préfectures. La consommation de l'eau non potable provenant de sources d'eau non améliorées peut susciter des maladies à origine hydrique. De plus, l'utilisation de méthodes de traitement de l'eau est très faible chez les ménages. Il en découle un besoin important de renforcer la sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau pour diminuer les risques de maladies (diarrhées, vomissements, etc).

Figure 20 - Pourcentage de localités dans lesquelles les ménages ont accès à de l'eau potable :

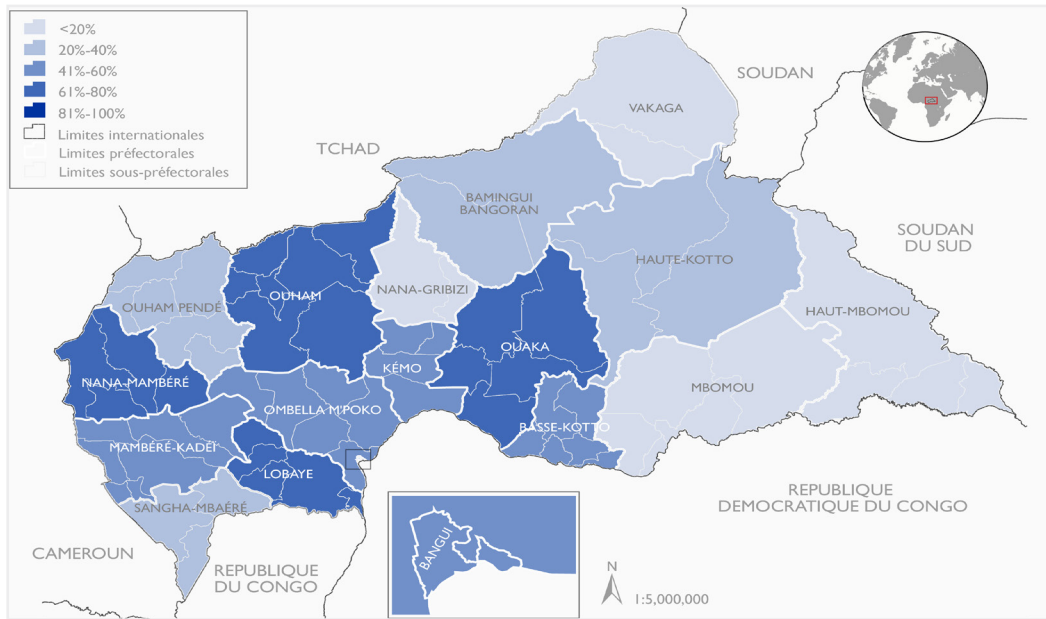


Les principaux obstacles pour l'accès à l'eau potable les plus cités sont l'insuffisance des points d'eau (71%), le long temps d'attente au niveau des points d'eau (44%) et la distance importante pour l'accès à l'eau (26%). Ces obstacles freinent l'accès à l'eau potable qui figure parmi les besoins prioritaires des ménages hôtes et déplacés. Compte-tenu de ces difficultés, il serait nécessaire de renforcer la construction et la réhabilitation des infrastructures d'eau (forages, puits améliorés, sources aménagées) et la sensibilisation des ménages sur les méthodes de traitement de l'eau pour diminuer les risques d'exposition aux maladies d'origine hydrique.

Figure 21 - Principaux obstacles d'accès à l'eau, par proportion de localités :

1	Insuffisance des points d'eau	71%
2	Long temps d'attente	44%
3	Distance importante pour l'accès aux points d'eau	26%

Carte 6 - Pourcentage de localités où la population met plus de 30 minutes pour accéder à la principale source d'eau :

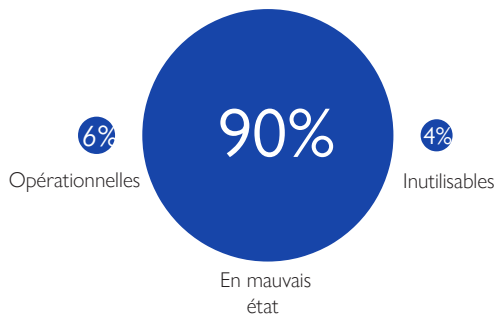


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

D'après les informateurs clés, au moins la moitié des populations ont accès à des latrines dans 47 pour cent des localités d'accueil des PDI, ce qui sous-tend une pratique importante de la défécation à l'air libre. Cependant, les types de latrines les plus utilisés sont les trous ouverts (32%). La plupart des latrines familiales et communautaires ont été rapportées comme en mauvais état ou inutilisables dans la quasi-totalité des localités (94%).

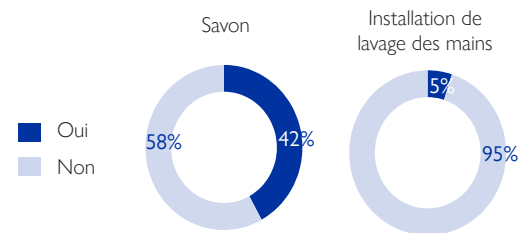
Figure 22 - Répartition des localités selon l'état des latrines communautaires utilisées par la majorité de la population :



Concernant les articles d'hygiène, au moins la moitié de la population a accès à des installations de lavage des mains fonctionnelles dans 5 pour cent des localités et à du savon en quantité suffisante dans 42 pour cent, ce taux étant plus faible dans les préfectures de Basse-Kotto (11%) et Kemo (22%).

Il ressort de ce constat que les préfectures de Basse-Kotto et de Kemo semblent présenter des besoins plus sévères en termes d'accès à l'eau, de latrines et sur le plan de l'hygiène. Concernant l'hygiène principalement, il ressort de ce constat un besoin important de renforcer la distribution d'articles d'hygiène pour faciliter aussi la mise en œuvre de mesures préventives contre d'éventuelles maladies et épidémies.

Figure 23 - Pourcentage de localités dans lesquelles au moins la moitié de la population a accès à une installation de lavage des mains fonctionnelle et du savon :



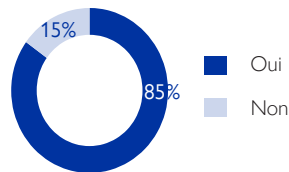
BESOINS PRIORITAIRES EN EHA

Le besoin prioritaire le plus cité en matière d'EHA dans chacune des 16 préfectures reste la construction et la réhabilitation des points d'eau (83%). Les autres besoins cités sont la provision d'articles d'EHA, les conseils pour l'entretien des points d'eau ainsi que la construction de latrines. Ceci s'explique par l'insuffisance des sources d'eau, le manque de latrines et d'articles d'hygiène.

SANTE

Les informateurs clés ont indiqué qu'il existe des services médicaux accessibles dans 85 pour cent des localités. Les services médicaux les plus cités sont les centres de santé (55%), les hôpitaux (37%) et les postes de santé (24%). En cas d'absence de services médicaux, les populations sont obligées de pratiquer l'automédication ou de parcourir de très longues distances pour bénéficier de soins médicaux (au niveau du chef-lieu de la sous-préfecture).

Figure 24 - Pourcentage de localités disposant de services médicaux accessibles :



La majeure partie de la population met plus d'une heure pour l'accès aux services médicaux dans 12 pour cent des localités, ce qui est lié à l'insuffisance de services de santé en général. Les obstacles les plus cités pour l'accès aux soins sont la qualité des soins insuffisante (58%), le manque de personnel qualifié (52%) et l'éloignement des services de santé (28%).

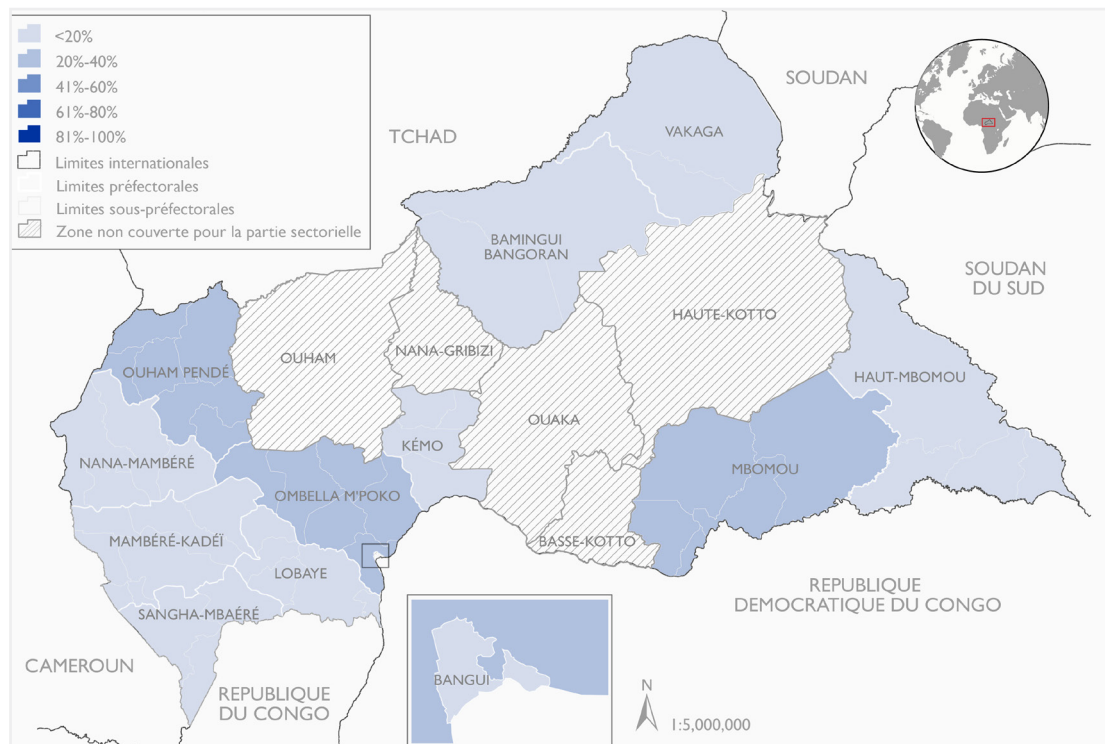
La perte des moyens de subsistance des PDI limite l'accès aux services de base incluant la santé. Le manque de personnel qualifié est fortement lié à l'insécurité qui impacte l'affectation de personnel de santé qualifié dans les zones d'insécurité.

Compte-tenu de ces défis, les besoins en santé les plus cités sont par ordre d'importance la provision de médicaments / vaccins (32%), l'augmentation des services de santé (31%), et les transferts monétaires inconditionnels qui pourront être utilisés pour les frais médicaux (23%).

Tableau 5- Besoins prioritaires en santé de la majorité de la population :

Besoins prioritaires en santé	Pourcentage de localités
Provision de médicaments et vaccins	32%
Augmentation des services de santé	31%
Transferts monétaires inconditionnels	23%
Augmentation du personnel de santé	6%
Services pour les femmes enceintes ou allaitantes	3%
Moyens de transport / ambulances	2%
Améliorer l'environnement sécuritaire	3%

Carte 7 - Pourcentage de localités où les populations n'ont pas accès à des structures sanitaires :

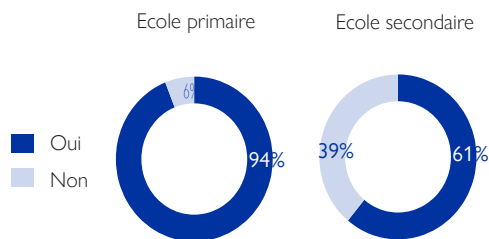


Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

EDUCATION

Les informateurs clés ont indiqué la présence d'écoles primaires accessibles dans 94 pour cent des localités tandis que ce taux est de 61 pour cent pour les écoles secondaires. Ceci sous-tend que les enfants parcourent de longues distances pour se rendre à une école secondaire (au niveau du chef-lieu de la commune ou de la préfecture), ce qui peut constituer un frein à la scolarisation. L'école la plus proche se trouve à moins de 30 minutes de marche dans 55 pour cent des localités, entre 30 minutes et une heure dans 31 pour cent des localités et plus d'une heure dans 13 pour cent des localités.

Figure 25 - Pourcentage de localités d'accueil des PDI disposant d'une école primaire et secondaire accessible à distance de marche :



Au moins la moitié des garçons en âge scolaire fréquente un établissement scolaire dans 78 pour cent des localités d'accueil des PDI contre 67 pour cent pour les filles. Les principaux obstacles freinant la scolarisation des filles et des garçons restent le manque de moyens financiers, le travail des enfants et le manque de personnel enseignant qualifié (l'enseignement étant assuré par des maîtres parents dans la plupart des localités). Les autres barrières sont notamment le manque d'extrait de naissance ainsi que le mariage précoce qui freine davantage la scolarisation des filles. Compte-tenu des défis importants dans le secteur de l'éducation, les besoins prioritaires en éducation les plus cités sont la construction d'écoles (37%) en raison du manque de structures éducatives (surtout à partir du niveau secondaire), l'aide financière pour les frais scolaires (19%) et l'affectation d'enseignants (16%).

Figure 26 - Trois principaux besoins en éducation les plus cités, par pourcentage de localités :

1	Construction d'écoles	37%
2	Affectation d'enseignants	19%
3	Transferts monétaires pour les frais scolaires	16%

COMMUNICATION

Les informateurs clés ont indiqué que le réseau téléphonique est disponible dans 67 pour cent des localités d'accueil des PDI, le taux de couverture du réseau étant plus faible dans les préfectures de Mbomou (44%), Kemo (45%), Lobaye (46%). Ce manque de réseau peut affecter la coordination opérationnelle des opérations humanitaires et freiner l'accès à l'information sur l'aide humanitaire. Les moyens de communication traditionnels sont privilégiés par la majorité de la population : le bouche à oreille (44%) et la radio (43%). La faible utilisation du téléphone (8%) est corrélée à la faible couverture du réseau téléphonique à l'échelle nationale.

Figure 27 - Trois principaux moyens de communication les plus utilisés par la majorité de la population, par proportion de localités :



Les principaux diffuseurs d'information les plus cités sont la famille / voisins (47%), les journalistes / média (principalement au moyen de la radio) (33%) et les leaders communautaires (17%). L'information diffusée par l'entourage familial directe confirme l'importance du bouche-à-oreille en tant que moyen de communication privilégié. Les sujets sur lesquels la majorité de la population voudrait obtenir plus d'informations dans les localités d'accueil des PDI sont l'accès à l'assistance humanitaire (97%), l'accès à la documentation légale (79%) et les contacts des organisations humanitaires (32%). Ce besoin d'informations important sur l'accès à l'aide humanitaire s'explique par l'insuffisance de l'aide humanitaire. Le faible accès à la documentation légale sous-tend le besoin de renforcer l'information et la sensibilisation sur les procédures et possibilités d'accès à la documentation légale.

Figure 28 - Trois principaux besoins en information les plus cités, par pourcentage de localités :

1	Accès à l'assistance humanitaire	97%
2	Accès à la documentation légale	79%
3	Contacts des organisations humanitaires	32%

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Environ 32 pour cent des localités d'accueil des PDI ont reçu de l'assistance humanitaire au cours des trois mois précédant l'évaluation contre 45 pour cent lors du round DTM précédent (mai 2023). Ce pourcentage est plus élevé dans les préfectures de Mbomou (81%), Haut-Mbomou (72%) et Lobaye (62%). Ceci s'explique par la détérioration de la situation sécuritaire dans ces préfectures en particulier ayant connu de nouvelles vagues de déplacements occasionnant des distributions d'urgence en nourriture et en biens non-alimentaires. Les types d'interventions et assistances les plus menés au cours des trois derniers mois sont la santé (48%), la distribution de vivres (40%) et les articles non-alimentaires (13%).

Figure 29 - Pourcentage de localités ayant reçu de l'assistance humanitaire au cours des 3 derniers mois :

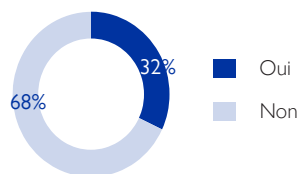
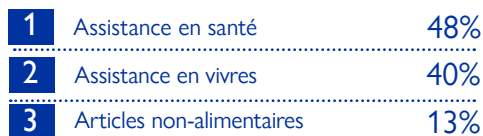


Figure 30 - Trois types d'assistance humanitaires reçus les plus cités, par pourcentage de localités :



Les informateurs clés ont perçu l'assistance comme insuffisante, n'ayant pas couvert les besoins essentiels des PDI dans 79 pour cent des localités où l'assistance a été distribuée au cours des trois mois précédant l'évaluation. Cette insuffisance de l'aide humanitaire pourrait être corrélée au manque de financements qui ne permettent pas de couvrir les besoins de la population déplacée vulnérable. Les besoins humanitaires prioritaires cités dans les localités d'accueil des PDI sont par ordre d'importance la distribution de vivres (32%), les activités génératrices de revenus (24%), l'EHA (12%) et la santé (9%). La priorisation de ces besoins s'explique par l'accès difficile aux moyens de subsistance qui limitent également l'accès à un abri et à des services de base.

Figure 31 - Pourcentage de localités où l'assistance humanitaire a été perçue comme ayant couvert les besoins essentiels des PDI :

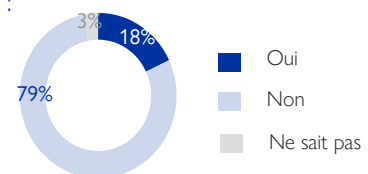
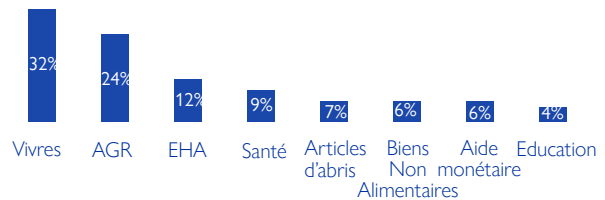
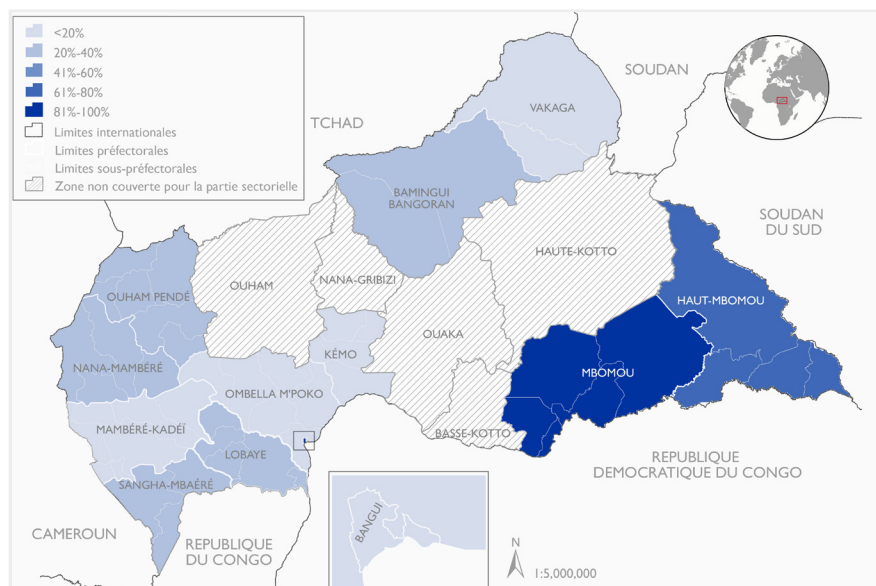


Figure 32 - Principaux besoins en assistance humanitaire les plus cités, par pourcentage de localités :



Carte 8 - Pourcentage de localités où une partie de la population a reçu de l'assistance humanitaire au cours des trois mois précédant l'évaluation :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

CONCLUSION

La matrice de suivi des déplacements a répertorié au 31 août 2023, 440 840 personnes déplacées internes (PDI), 2 125 798 retournés internes dont 166 075 retournés au cours de l'année 2023 (entre janvier et août) et 513 037 retournés de l'étranger dont 39 665 retournés en 2023. Concernant les PDI, 73 pour cent vivent au sein des communautés d'accueil tandis que 27 pour cent occupent des sites et lieux de regroupement.

Les déplacements ont globalement augmenté de 2 pour cent par rapport au round DTM précédent (mai 2023). Cette hausse a été plus importante dans les préfectures d'Ouham, Mbomou et Haut-Mbomou. Ces zones en particulier ont connu de nouvelles vagues de déplacements liées aux affrontements entre groupes armés rivaux dans le Haut-Mbomou (Mboki et les axes de Zemio), les attaques de groupes armés dans la sous-préfecture de Bakouma (Mbomou) ainsi que les exactions continues commises par des éléments armés dans l'Ouham. De surcroît, les inondations enregistrées entre juin et août ont aussi occasionné des vagues de déplacement dans ces zones.

Parallèlement, les retours ont augmenté de 3 pour cent pour les retours internes et 4 pour cent concernant les retours de l'étranger depuis le dernier round de la DTM (mai 2023). Cette hausse des retours ont surtout été enregistrés dans l'Ouham, l'Ouham-Pendé, le Haut-Mbomou et la Vakaga. Dans l'Ouham, l'augmentation des retours internes est corrélée aux déplacements pendulaires de courte durée succédés de retours dès le retrait des éléments armés dans les zones affectées.

Dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham, précisément dans les communes de Mia-Pendé, Bah-Bessar et Markounda, la hausse des retours de l'étranger est liée aux conflits communautaires dans les villages frontaliers tchadiens ayant entraîné la fuite de demandeurs d'asile tchadiens et de rapatriés centrafricains. En outre, dans la Vakaga, la crise civilo-militaire soudanaise continue d'occasionner le retour forcé de centrafricains qui avaient trouvé refuge en RCA.

L'insécurité, conjuguée à des problèmes plus structurels et à des aléas climatiques (inondations) contribuent à la vulnérabilité des populations. Ces chocs engendrent des besoins importants en sécurité alimentaire, en éducation, en santé, en abris, en Eau, Hygiène et Assainissement (EHA).

Les conditions de vie des PDI sont critiques : 49 pour cent des PDI sont encore hébergés gratuitement par des familles d'accueil, ce qui augmente la vulnérabilité de l'ensemble, l'eau potable a été rapportée comme disponible dans 52 pour cent des localités et cette situation est encore plus sévère dans la Basse-Kotto, la Haute-Kotto, le Mbomou et le Kemo. De surcroît, l'accès à des services de base (santé, éducation) est contraint par le manque de moyens financiers, l'insécurité et l'insuffisance du personnel et des infrastructures de santé ou d'éducation.

Cette situation humanitaire risque de se détériorer davantage pendant le deuxième semestre 2023 avec les risques élevés d'inondations en cette période hivernale (de juin à novembre), l'activisme continue des groupes armés surtout dans la zone Sud-Est ainsi que la dégradation des zones frontalières avec le Tchad et le Soudan.

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE

 DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine

 DTMRCA@IOM.INT

